

Brexit : un passeport bientôt obligatoire pour se rendre au Royaume-Uni

Le gouvernement britannique s'apprête à publier des mesures obligeant les Européens être munis d'un passeport à compter du 1er octobre 2021.

Par **Le Figaro**

Publié hier à 22:11, mis à jour hier à 22:12



À partir du 1er octobre 2021, les voyageurs européens devront se munir d'un passeport pour se rendre au Royaume-Uni. *lazyllama - stock.adobe.com*

La carte d'identité ne sera bientôt plus suffisante pour se rendre au Royaume-Uni, a indiqué Ouest-France ce mardi 13 octobre. Les voyageurs français et européens devront désormais se munir d'un passeport. Cette annonce, qui avait déjà été évoquée à plusieurs reprises par le gouvernement britannique dans le cadre du processus du Brexit, semble se confirmer progressivement. Correspondante au

Guardian, Lisa O'Carroll a en effet indiqué sur son compte Twitter que le gouvernement publierait prochainement des mesures en ce sens.

Le 8 octobre déjà, le Home office, l'équivalent du ministère de l'Intérieur avait annoncé son intention de *«supprimer progressivement l'utilisation des cartes nationales d'identité comme documents de voyage valables»*. *«À partir du 1^{er} octobre 2021, la plupart des ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse auront besoin d'un passeport pour se rendre au Royaume-Uni»*, avait-il précisé sur son compte twitter.

D'après l'Ambassade de France, les résidents français au Royaume-Uni pourront néanmoins conserver leur carte d'identité jusqu'en 2025.